

Image not found or type unknown



Pension alimentaire > pièces cachées

Par **franrose1**, le **15/02/2012** à **12:08**

Bonjour,
Je passe demain à 15H30 devant le JAF de Troyes sur requête de la maman de ma fille qui est majeur. La maman souhaite passer de 205 à 600 euros la pension.
Ayant un bon revenu, mais ayant des charges à la hauteur, il ne m'est pas possible d'honorer cette demande.
Dans les pièces que la maman m'a envoyé, il manque une bourse de 4339 euros que touche ma fille.
J'ai récupéré la notification via le CROUS.
Je compte présenter cette pièce au JAF demain sans que la maman en soit au courant avant que j'ai cette notification.
Cela peut-il être accepté ?
Merci à vous

Par **Marion2**, le **15/02/2012** à **12:29**

Bonjour,
Oui, vous pouvez présenter au JAF la notification du CROUS, mais il faut obligatoirement que vous donniez copie de cette notification à la mère au plus tôt, et au plus tard avant l'audience.
Cordialement.